



République Française
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 20 octobre 2023
Convocation en date du 13 octobre 2023

Membres afférents au Conseil Syndical : 18

Délégués présents :

Mesdames : MARCON Dominique, PELAEZ-BACHELIER Hélène

Messieurs : BENOIT Denis, BOUVIER Jean-Marc, CAILLET Christian, CHAVE Philippe, FAYARD François, LEMERCIER Christophe, MOREL Loïc, POINT Jean-Pierre, TRON Frédéric,

Membres excusés :

Mesdames : BORDERES Danielle ; LORENZETTI Muriel

Messieurs : AURIAS Claude, ARNAUD Robert ; DELAYE Dominique, SERRET Jean, VALLON Cyrille.

Pouvoirs : ARNAUD Robert donne pouvoir à MOREL Loïc

A été élu secrétaire de séance : BOUVIER Jean-Marc

Votants : 11

Exprimés : 12

DELIBERATION N°12/2023

**Objet : RSU Externalisé autorisant à la signature d'adhésion à la mission
« RSU Externalisé » du CDG 26**

Monsieur le Président, informe les membres du Conseil Syndical que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme propose une prestation « RSU Externalisé ».

L'objectif de cette mission est d'élaborer le Rapport Social Unique 2023 (*sur les données 2022*) des collectivités déjà adhérentes au service « Paie Externalisée ».

Le service paie externalisée saisit pour le compte de la collectivité, le RSU sur la plateforme dédiée en s'appuyant sur les informations communiquées par la collectivité, et ne peut être considéré comme responsable d'une erreur de saisie en cas d'erreur initiale de la collectivité ou de non transmission des données.

Eu égard à l'importance de l'élaboration obligatoire de ce Rapport Social demandé par la D.G.C.L. il est proposé aux membres du Conseil Syndical, de solliciter le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme pour cette prestation et d'autoriser à cette fin le Président à conventionner en ce sens. Le détail des prestations réalisées est joint à ladite convention.

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, décide :

- **D'adhérer à la mission « RSU externalisé » proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme ;**
- **D'autoriser le Président à signer la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme ;**
- **De prévoir les crédits correspondants au budget du Syndicat.**

Le Président
Loïc MOREL